

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

BUREAUX
 ROUBAIX. - 69-71, Grande-Rue. Tél. 237.52, 237.53 et 237.54.
 TOURCOING. - 21, rue Couras. Tél. 27.
 LILLE. - 3, rue Faidherbe. Tél. 839.51.
 L'ARRAS. - 26, boulevard Polonois. Tél. Provenance. 71.24.
 MOUSCRON. - 105, rue de la Station. Tél. 1.64.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

La boîte à fr. Tentes planétaires
 Laboratoires des Géologues
E. FLAVIGNY
 9 et 11, Avenue Beauvoisine
 Chelles (S.-&-M.)

LA DÉTENTE S'ACCENTUE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE à la suite des assurances réciproques concernant l'intégrité du Maroc espagnol

L'attaché militaire français à Tanger a obtenu toute latitude pour circuler au Maroc espagnol et il n'a rien découvert d'anormal

LA PRESSE ITALIENNE REPREND LES ACCUSATIONS DES JOURNAUX ALLEMANDS CONTRE LA FRANCE



UNE BATTERIE NATIONALISTE. (Ph. N.Y.T.)

Paris, 12 janvier. — A la suite du long entretien que M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a eu mardi matin avec M. François-Poncet, on revient dans les milieux autorisés sur les assurances échangées au sujet du Maroc espagnol entre le chancelier

allemand et le ministre français. M. Yvon Delbos et l'ambassadeur ont été d'accord sur l'intérêt qu'il y a de donner une forme concrète aux assurances réciproques dans les pressions françaises et allemandes. Aussi est-ce avec satisfaction qu'on a noté que les journaux berlinois publiaient mardi la note en question.

En même temps que l'on souligne l'intérêt des assurances allemandes, on insiste sur les affirmations du gouvernement français enregistrées dans la deuxième partie du communiqué. Jamais, en effet, la France n'a eu l'intention d'occuper le Maroc espagnol et la note officielle est une réponse directe aux accusations formulées à ce sujet par la presse d'Outre-Rhin.

L'attaché militaire français à Tanger n'a fait aucune constatation anormale

L'impression produite par les apaisements de M. Hitler s'est trouvée encore renforcée du fait que le colonel Beigbeder, haut-commissaire espagnol à Tétouan, a offert au consul de France de permettre à l'attaché militaire français à Tanger de circuler librement dans la zone du Maroc qu'il administre.

Le capitaine Luisset a déjà effectué un voyage au cours duquel il n'a fait aucune constatation anormale. A la suite de ce premier voyage un saut-remont permanent lui a été décerné par les autorités de fait du Maroc espagnol. On considère dans les milieux autorisés, que ces faits constituent une garantie contre l'installation éventuelle de troupes allemandes au Maroc.

Si la détente ainsi obtenue s'accroît, on espère que les problèmes plus généraux en suspens entre la France et le Reich, pourront être examinés. Dans cet ordre d'idées, on n'a pour l'instant aucune indication précise sur la venue prochaine à Paris du docteur Schacht.

L'EXPOSITION DE 1937



(Ph. Manuel Frères.)

LA TOUR DE NEIGE, qui dominera les autres constructions du Palais du froid, et qui sera un des « clochers » de l'exposition, commence à se dégager des échafaudages.

L'interdiction des départs de volontaires

En ce qui concerne l'interdiction des départs de volontaires, la position du gouvernement français est connue. Les dirigeants français sont prêts à appliquer toutes les mesures nécessaires à cet effet, à la condition que tous les Etats intéressés prennent les mêmes dispositions.

L'attitude de la France en cette matière est semblable à celle de l'Allemagne, de l'Italie, de la Russie et du Portugal. C'est d'accord avec le gouvernement français que le Cabinet britannique a adressé sa dernière note dans les capitales de ces pays.

Cette démarche de la Grande-Bretagne s'explique, en premier lieu, par l'urgence du problème, par le fait que l'Angleterre décline la présidence du Comité de coordination et par l'initiative prise par les dirigeants de Londres d'empêcher immédiatement, en ce qui la concerne, les départs de volontaires. La France, en effet, a estimé ne pas pouvoir prendre une décision unilatérale.

Pour démontrer sa bonne volonté, le gouvernement français déposera jeudi sur le bureau des Chambres un projet de loi demandant une délégation de pouvoirs en vue d'empêcher les départs de volontaires. En effet, s'il soumettait

un vote des assemblées un simple projet de loi, celui-ci deviendrait applicable dès son adoption. Le gouvernement ne serait plus alors en mesure d'attendre les décisions des autres pays intéressés. Ce projet de loi reprend, pour l'essentiel, les dispositions de la proposition de loi déposée récemment par M. Desbons et de nombreux députés.

Le contrôle des voies d'accès en Espagne

D'autre part, le gouvernement français souhaite qu'un contrôle soit établi dès que possible, aussi bien en ce qui concerne les expéditions d'armes que les envois de volontaires. Le projet établi par le Comité de Londres, qui prévoyait l'installation de commissions internationales en territoire espagnol, a été soumis à l'avis des deux parties ibériques. Le gouvernement de Valence a déjà fait connaître sa réponse, qui n'est pas entièrement affirmative.

Quant à la Junte de Burgos, elle n'a pas encore envoyé son opinion.

Aussi, dans son désir de voir intervenir une solution rapide, le gouvernement français s'est-il suggéré à Londres que, sans plus attendre, un contrôle soit installé dans les ports de départ et de transit et, pour les frontières terrestres,

en territoire français et portugais, aux voies d'accès de l'Espagne. (Lire la suite page 2.)



(Ph. N.Y.T.)

LE GÉNÉRAL MANGADA, chef des milices de la zone de l'Escorial qui aurait fait, récemment, des offres de reddition

L'HORRIBLE CRIME D'UN GANGSTER AMÉRICAIN

Après avoir enlevé un enfant de dix ans il négocie sa rançon puis abandonne son cadavre dans la neige



LA MAISON DE DOCTEUR MATTSON, A TACOMA. (Ph. Keystone.)



(Ph. N.Y.T.)

LE JEUNE CHARLES MATTSON, AVANT SON ENLÈVEMENT.

Everett (Washington), 12 janvier. — Le 27 décembre dernier, un bandit masqué pénétra, revolver au poing, dans

le château de M. William Mattson, médecin à Tacoma (Etat de Washington) et, sans que les serviteurs, terrorisés, eussent pu s'y opposer, enlevait le petit Charles Mattson, âgé de dix ans. Le ravisseur s'enfuyait dans un canot automobile, après avoir laissé dans le jardin une note demandant une rançon de 25.000 dollars.

Des négociations s'engagèrent entre la famille Mattson et le ravisseur, mais, n'aboutirent pas.

Le gouverneur mobilisa, le 4 janvier, toutes les forces de l'Etat de Washington et prit lui-même la direction des recherches. Trois cents volontaires, armés de fusils et de revolvers, battirent les environs de Chelton où un homme, répondant au surnom de bandit, avait été aperçu la veille.

Toutes les recherches pour retrouver le ravisseur ou le garçonnet étaient restées vaines quand, lundi on retrouva le cadavre de l'enfant, couvert de limon, étendu, gelé, dans la neige, parmi des broussailles, à Everett, à 80 kilomètres de la maison de ses parents.

(Lire la suite page 3.)

BILLET PARISIEN L'union dans les paroles et non dans les actes

PARIS, 12 JANVIER (minuit). La rentrée de la Chambre a été marquée par un incident sans grandeur.

La délégation des gauches ayant disposé à son gré des postes à pourvoir pour le renouvellement du bureau, la minorité protesta par la bouche de M. Louis Marin contre la violation de l'article 8 du règlement. Le député de Meurthe-et-Moselle s'étonna qu'une place de questeur eût pu être ainsi enlevée à la minorité.

La délégation des gauches a agi, en l'occurrence, comme un super-parlement dictant ses décisions à la Chambre sans plus se soucier des règlements et des usages. Il est inutile de dire que ce procédé sans élégance n'a pas disposé la Chambre à suivre les excellents conseils que lui avait prodigués, à l'ouverture de la séance, M. Sallés, qui s'est refusé à croire que la Chambre doive indéfiniment être déchirée par des querelles stériles.

Le doyen d'âge avait évoqué l'exposition internationale qui attirera dans notre pays des millions d'étrangers et il avait appelé de ses vœux une trêve assez longue pour ne pas détourner l'afflux des touristes.

Cette trêve, qu'une véritable paix sociale pourrait remplacer avantageusement, ne découlera que de l'application loyale des engagements. Les représentants de la majorité auraient dû, dans cette séance de rentrée, donner l'exemple. Ils n'auraient pas provoqué le geste de la minorité qui s'abstint de prendre part à l'élection du bureau et ne vota que pour désigner le titulaire du fauteuil présidentiel, auquel M. Herriot fut de nouveau porté à une forte majorité.

Au Sénat, le discours du doyen d'âge fut aussi un appel à l'union. Mais, pour réaliser l'union, la Haute-Assemblée veut que toutes les conditions soient remplies. A cet égard, l'allocution de M. Damecour a paru comme un réquisitoire impitoyable de la politique du Front populaire. Les passages les plus incisifs de cette philippique provoquèrent des remous sur les bancs de gauche. Toutefois, c'était bien la pensée du Sénat que le orateur exprima en conclusion, lorsqu'il rappela l'épisode sublime où Lamartine fit triompher du drapeau rouge le drapeau aux trois couleurs.

René ROUSSEAU.

L'état de santé du Souverain Pontife reste stationnaire

Cité du Vatican, 12 janvier. — L'état de santé du pape demeure stationnaire.

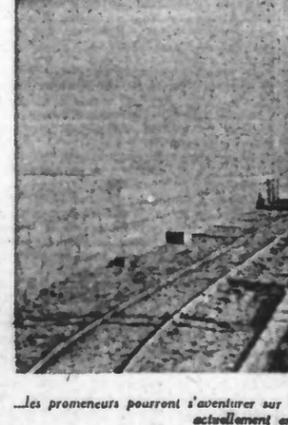
Le Saint-Père dormait quand le professeur Milani s'est présenté pour sa visite matinale.

Le praticien n'a pas voulu révéler le malade et est revenu vers 8 h. 30. A ce moment le pape avait déjà entendu la messe et communiqué.

Un Conseil des ministres se tiendra jeudi

Paris, 12 janvier. — Les ministres se réuniront jeudi matin à 10 h. 30, en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

QUAND L'ÉTÉ SOURIRA...



(Ph. Lemaire.)

Les promeneurs pourront s'aventurer sur l'escalade ouest du port de Dunkerque actuellement en construction

La rentrée parlementaire est marquée par d'éloquents appels à l'union

LANCÉS PAR LES DOYENS D'AGE DES DEUX ASSEMBLÉES

M. Herriot est réélu président de la Chambre

Comme en juin dernier, la majorité refuse de respecter le règlement en ce qui concerne l'élection des questeurs. Les membres de la minorité ne prennent pas part au vote

LA MAJORITÉ NOMME NÉANMOINS SIX D'ENTRE EUX VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES



M. SALLÉS, A LA TRIBUNE DE LA CHAMBRE. (Ph. Keystone.)

(Lire nos informations page 3.)

PAS DE REPRISE ENCORE AUJOURD'HUI dans la métallurgie lilloise

Les ingénieurs et agents de maîtrise réclament une entrevue avec le ministre du Travail pour garantir l'avenir

S'ILS AVAIENT SATISFACTION, LE TRAVAIL REPRENDRAIT JEUDI

La décision des ingénieurs et agents de maîtrise n'avait pas permis l'ouverture des portes des usines de la métallurgie lilloise, lundi matin.

Leur attitude n'ayant pas varié, la reprise du travail n'a pas encore pu avoir lieu hier mardi.

Des avis placardés aux portes des usines

faisaient savoir qu'un avis ultérieur préciserait la date de la reprise.

En conséquence, de nombreux ouvriers qui croyaient pouvoir reprendre le travail ont dû faire demi-tour.

Les ouvriers ne se désespèrent point: ils se formeront en cortège et traverseront la ville au nombre d'environ 2.000 pour se rendre à la Bourse du Travail, où se tiendrait une assemblée générale sous la présidence de M. Poudrier, du Syndicat des techniciens de la C.O.T.

Les deux secrétaires du Comité des métaux, MM. Gauthier et Mangin, prirent la parole pour déclarer que les patrons et les membres de la S.I.M.A. étaient d'accord pour ne pas appliquer la sentence arbitrale et ils proposèrent de fournir eux-mêmes des ingénieurs et des agents de maîtrise.

Puis l'assemblée vota un ordre du jour dont voici l'essentiel:

Les 2.000 ouvriers de la métallurgie de Lille et environs, réunis le mardi 12 janvier dans la salle Delory, Bourse du Travail, déclarent que la confirmation évasive de la mauvaise foi des patrons et de leurs hommes de paille, les dirigeants de S.I.M.A. et du S.I.E.M., est établie.